

IRC – UNCL 2010

RÈGLEMENT DU TROPHÉE MANCHE

PRÉAMBULE

OBJECTIFS DU TROPHÉE MANCHE

Le TROPHÉE MANCHE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le TROPHÉE MANCHE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE MANCHE est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large, avec les concours de :

Centre Nautique Paul Vatine
Cercle de la Voile de Dieppe
Sport Nautique et Plaisance du Havre
Sirius Evénements
Société Nautique de la Baie de Saint Malo
Société des Régates de Calais
Société des Régates du Havre
Royal Ocean Racing Club
Royal Yacht Squadron
Yacht Club Boulonnais
Yacht Club de Dinard
Yacht Club de Granville
Yacht Club de la Mer du Nord

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile

ARTICLE 3 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Neuf épreuves sont prises en compte :

03-05 avril	GRAND PRIX IRC DE LA MANCHE OUEST	SNBSM, YCG, YCD
24-25 avril	BOULOGNE DIEPPE	YCB, CVD
01-02 mai	BANANA'S CUP	CVD
22-24 mai	GRAND PRIX DE LA CÔTE D'OPALE	YCMN SRC, YCB
04-06 juin	NORMANDY SAILING WEEK	Sirius Evénements SRH, CNPV, SNPH
02-03 juillet	COWES DINARD St MALO RACE	RORC, RYS, SNBSM, YCD
04-08 août	BRANLE BAS DE REGATES	SNBSM
03-04 septembre	COWES CHERBOURG	RORC, RYS, YCC
18-19 septembre	TROPHEE DES MINQUIERS	YCG, SNBSM

Toute épreuve annulée à la date prévue ne sera pas retenue.

ARTICLE 4 – VOILIERS

Tout voilier jaugeé IRC 2010 ayant participé à une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le TROPHÉE MANCHE, à condition que son nombre d'équipiers soit inférieur ou égal au chiffre du certificat de jauge au moment de l'épreuve.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec les éléments suivants :

- Le numéro de voile (identifiant principal),
- Le nom de baptême du bateau (identifiant secondaire),
- Le nom du bateau pour la Course,
- Le type de bateau et son TCC,
- Le nom du propriétaire ou skipper,
- Le club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit.

ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6-1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque épreuve auquel il participe, il faut :

- que le propriétaire ou copropriétaires, personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au TROPHÉE MANCHE.
- que, en l'absence du propriétaire ou des copropriétaires, ou du skipper habituel, il faut que le tiers de l'équipage ait participé ou participera au minimum à trois épreuves du TROPHÉE MANCHE sur ledit bateau.

Le classement du TROPHÉE MANCHE se fait en cumulant les points obtenus lors des épreuves en ne retenant que les cinq meilleurs résultats.

6-2 Définition des classes

Pour le classement général, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient IRC :

Classe 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060
Classe 2 : TCC inférieur à 1.060 et supérieur ou égal à 1.020
Classe 3 : TCC inférieur à 1.020 et supérieur ou égale à 0.980
Classe 4 : TCC inférieur à 0.980

6-3 Établissement des classements

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins sept bateaux au départ. Si une classe comprend moins de sept bateaux, le club organisateur regroupera ladite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point en fonction de son classement général dans sa classe ou dans la série si elle est nécessaire selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL. Si une classe compte plus de soixante bateaux pour une épreuve, l'UNCL se réserve le droit de la diviser en deux.

L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera le classement général provisoire, puis définitif du TROPHÉE, à tous les clubs du TROPHÉE MANCHE et le mettra sur son site après chacune des épreuves.

ARTICLE 7 – DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

A l'issue du TROPHÉE MANCHE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

ARTICLE 8 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la Finale des TROPHÉES UNCL. Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de course de cette finale sera envoyé aux clubs organisateurs du TROPHÉE et publié sur le site UNCL courant septembre.

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

Les remises des prix seront assurées par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.